



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2023**

En exercice :	17
Absents :	04
Présents :	13
Pouvoirs :	01
Votants :	14
Date de convocation :	11/09/2023
Date de publication :	18/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Henriette MOJRANO, Dominique POREE, Luc VERDURE, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absent excusé ayant donné pouvoir : Vincent FILLOT ayant donné pouvoir à Jean-Luc MAILLOC

Absents excusés : Alain BERRY, Didier RAYNAL

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL,

Secrétaire : Henriette MOJRANO

Ouverture de la séance à 18h30

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour :
Expérimentation du Compte Financier Unique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITE cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 19 JUIN 2023.

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
15/09/2023	DE_2023_022	Création d'Emploi Contractuel	Oui
15/09/2023	DE_2023_023	Tableau des Effectifs	Oui

15/09/2023	DE_2023_024	Décision Modificative n°2	Oui
15/09/2023	DE_2023_025	Adhésion Dispositif Départemental Téléassistance	Oui
15/09/2023	DE_2023_026	Expérimentation du Compte Financier Unique	Oui

Questions diverses

- 1- Lors de la réunion du comité d'action social du jeudi 14 septembre, celui-ci a choisi les colis proposés par la société Paul Laredy, notre fournisseur de l'année 2021. Le montant de cette prestation est conforme au budget prévu.
- 2- Deux des trois miroirs n'ont pas pu être mis en place pour diverses raisons. Ils sont à la disposition des demandeurs au service technique de la mairie pour leurs installations.
- 3- Notre P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde) vient d'être finalisé avec son arrêté communal permanent. Il a été envoyé à la Préfecture et à notre Intercommunalité (CCPIF). Un grand merci à notre secrétaire de mairie et aux compétences de nos pompiers résidents pour le travail effectué.
- 4- Les essais de paillage de la voie douce côté mairie n'ont pas été concluants. Notre agent technique passera 1 à 2 fois par an le rotofil en attendant de trouver une autre solution pour son entretien.
- 5- Le chemin du moulin au Grand Val : La réception des travaux pour les enfouissements des réseaux est programmé le lundi 25 septembre. Une réunion de chantier où tous les riverains seront conviés sera organisée le jeudi 28 septembre avant le début des travaux de voirie prévu dès le 29 septembre. Nous prévoyons une inauguration au printemps 2024.
- 6- Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, nous déciderons dans le courant du 1^{er} semestre 2024, lors de la révision des tarifs municipaux, si le montant de la deuxième location de la salle des fêtes pour les associations extérieures doit être modifié.
- 7- Le comité du Patrimoine est convoqué le jeudi 21 septembre prochain. Le but de cette première réunion est de réfléchir sur le devenir de notre église Saint Pierre et de l'ancienne Mairie dans notre agglomération de Port-Villez. Suite à ces réunions le Conseil Municipal, après consultation de la population, décidera des actions à mener.
- 8- Monsieur Magagnini qui s'est déjà investi dans la préservation de notre patrimoine, c'est proposé de restaurer notre monument aux morts près de la Salle des fêtes. Nous lui fournirons le matériel nécessaire pour cette opération. Les conseillers présents le remercient vivement.
- 9- Suite à notre offre d'achat de l'emplacement réservé « ER6 » dans l'agglomération de La Haie de Béranville (voir CM du 6 avril 2023), la propriétaire a accepté notre proposition tarifaire. Un géomètre délimitera précisément cette parcelle pour connaître sa surface exacte. Une délibération sera prise avant les signatures des actes notariaux.
- 10- Nous avons la possibilité de faire un avenant sur le triennal en cours. De ce fait, nous allons continuer la voirie de la rue du sentier vers l'entrée de l'aire de parapente dans le chemin des Grandes Bruyères. Nous avons terminé la voirie au Chêne Godon, et celle de la sente de la Roche Galerne est sur le point de se finaliser. Le chemin du moulin doit commencer fin septembre, puis dans la foulée sera fait le chemin des grandes Bruyères coté RD89 pour terminer par la rue du sentier et le chemin des grandes Bruyères jusqu'à l'entrée de la dernière maison. Il est prévu d'inviter lors des premières réunions de chantier les habitants concernés par ces voiries.

- 11- Luc VERDURE nous indique que lors de fortes pluies, route de Rouen – Jeufosse, il sort des égouts non seulement les eaux de pluviales, mais également les eaux usées. Certains branchements de tout à l'égout seraient sur le réseau des eaux pluviales. Le maire répond que les essais de fumées ont permis de réduire de $\frac{3}{4}$ ces phénomènes. Il indique également que plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour résoudre le problème des eaux pluviales qui descendent le sentier de La Haie de Béranville vers Jeufosse (Communauté des communes, SMSO...). Il existe des solutions qui seront à étudier. L'évacuation des eaux pluviales est à la charge de la commune.
- 12- Luc VIGNERON dit que des haies ne sont pas entretenues à Jeufosse, et Jacques MARY indique que certains endroits qui n'appartiennent à personne sont également laissés à l'abandon. Le maire répond que notre agent technique a des priorités.
Henriette MOJRANO demande où en est l'embauche d'un saisonnier comme voté lors du dernier conseil. Le maire répond qu'on n'a trouvé personne qui soit en complète autonomie sans que notre agent technique doive le seconder. Il précise également que nous avons une société d'élagage qui s'occupe de 21 points divers dans toute la commune.
- 13- Thomas BREBION nous informe qu'il n'est pas fait d'entretien devant les maisons neuves au coin de la rue des Saclis et du chemin des diligences.
- 14- Dominique POREE indique que les voitures roulent très vite dans le chemin des diligences. Le maire en appel au civisme des conducteurs pour réduire leur vitesse.
Elle mentionne également que des câbles sont toujours distendus à la Haie de Béranville. Le maire dit que la société d'éclairage public, ainsi que ENEDIS ont déjà été relancé à plusieurs reprises. Une nouvelle demande de travaux vers ces organismes sera faite.
- 15- Luc VERDURE dit qu'il y a beaucoup d'acacias morts sur la route communale en allant de la RD89 vers le Chêne Godon. Ces arbres doivent être enlevés avant qu'une nouvelle tempête ne risque de rendre la route impraticable. Un courrier sera fait au propriétaire.
- 16- Henriette MOJRANO demande où en est la sécurisation de la RD 915 au Grand Val. Le maire répond que des panneaux de « Radars fréquents » doivent être installés d'ici la fin de l'année, ainsi que probablement un Radar Tourelle

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC

